

## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### Sur la Contribution au Fonds Covid 19

\*\*\*\*\*

Lors d'un meeting téléphonique organisé le 17 avril 2020 par la Sonatel avec les Associations de défense des Consommateurs, **Sos Consommateurs** par ma voix, estime que :

- La contribution de 2,3 milliards de francs CFA de la Sonatel, en nature, était dérisoire, voire insignifiante au regard du bénéfice de plus de 160 milliards de francs CFA distribués chaque année aux actionnaires ;
- Elle aurait dû renoncer au partage de bénéfices d'une année au profit du fonds du Covid 19 ou, à tout le moins, verser 50 (cinquante) milliards de francs de ce bénéfice.

**SOS Consommateurs** a proposé :

- 1- Que les opérateurs de téléphonie octroient à chaque abonné, 5 000 francs de crédit téléphonique par mois pendant deux mois ;
- 2- Que l'Etat décide d'une contribution de 1 à 10 francs CFA sur chaque communication téléphonique auprès de tous les opérateurs.

Ces mesures constitueraient un apport significatif à la lutte contre le Covid 19.

Fait à Dakar, le 20 avril 2020

